

Préfecture du Rhône

Point sur la pollution au pyralène à Vaulx-en-Velin

Communiqué le 21/11/2008

Les faits

Le 20 novembre dernier, dans le cadre de la préparation de travaux de désamiantage d'un bâtiment situé dans l'ancien centre commercial "le Grand Vire", à Vaulx-en-Velin, réalisés à la demande de la SERL, l'entreprise missionnée a constaté que 3 transformateurs avaient été vandalisés. Les fluides de ces appareils contenant du PCB (pyralène) se sont répandus sur le sol et dans les caniveaux et réseaux. La quantité estimée de ces fluides est de 4.000 l.

Le site a accueilli successivement plusieurs enseignes commerciales (Auchan, Le Grand Vire...) qui ont cessé leur activité il y a une dizaine d'années. Le site a accueilli en dernier lieu le CSU (centre de surveillance urbaine de la commune de Vaulx-en-Velin) jusqu'à fin 2007. Aujourd'hui la SERL (société d'équipement du Rhône et de Lyon) est propriétaire du site et assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le Grand Lyon dans le cadre de l'aménagement de la ZAC et la rétrocession des terrains.

Les services de l'Etat compétents (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, DRIRE, le SDIS et la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, DDASS) sont intervenus immédiatement sur place.

Le bâtiment abritant les transformateurs était inoccupé depuis la fin 2007. Au vu de l'imprégnation actuelle des sols, il semblerait que le vandalisme remonte à plusieurs mois. Une enquête judiciaire est en cours pour en déterminer les circonstances exactes.

Les mesures prises ou à prendre

Mise en sécurité des lieux : les services de la préfecture ont demandé à l'exploitant de fermer les locaux. Un gardiennage est par ailleurs prévu.

Les sols : un arrêté préfectoral de mesures d'urgence va permettre d'effectuer un diagnostic de l'état des sols et de la qualité des eaux souterraines afin de définir les travaux de dépollution et de remise en état qui devront être réalisés.

Eau potable : il n'y a pas de zone de captage d'eau potable à proximité immédiate. De plus, les PCB étant peu solubles dans l'eau, une dégradation de la qualité de la nappe est peu probable. Les résultats du diagnostic des sols et des eaux souterraines conditionneront la mise en œuvre d'éventuelles dispositions complémentaires.